

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 11 AVRIL 2023**

Présents : Monsieur : **Patrick LECAPLAIN** Maire,  
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE (*arrivée à 19 h 50*), FERY,  
HOCHET, LEFEVRE, LOUBET, RAINE, SANNIER, VIDEAU,  
Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS,  
LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHET.

Absents excusés :

Madame	BENKHADDA	(pouvoir à Laurence COLLET)
Madame	DORÉ	(pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)
Monsieur	BRUNEAU	(pouvoir à Maël FAUDOT)
Monsieur	DEGUSSEAU	(pouvoir à Patrice MORTREUX)
Monsieur	SAINT-MARTIN	(pouvoir à Grégory LE MASSON)
Monsieur	SIMON	(pouvoir à Vanessa BARNAUD)

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN qui présente Ingrid DEBLEDS, Conseillère aux Décideurs locaux à la Direction Générale des Finances Publiques et Farida DIBON, correspondante « Liberté ».

Marie ASSELINE est désignée secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 30 JANVIER 2023**

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

**II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Patrick LECAPLAIN remercie Ingrid DEBLEDS, Conseillère aux Décideurs locaux à la Direction Générale des Finances Publiques, qui propose une analyse Financière. Elle indique que les recettes réelles de fonctionnement (*qui ont un aboutissement financier*) s'élèvent à 3 281 091 € (+5 % par rapport à 2021) et représentent 805 € par habitant (1 091 € /habitant en moyenne nationale pour les communes de la strate de population de 3500-5000 habitants), les dépenses réelles de fonctionnement sont de 2 656 856 € (+10.5% par rapport à 2021) et représentent 652€/habitant (890€/habitant en moyenne nationale). La capacité d'autofinancement (CAF) brute 2022 est de 624 234 €, (en baisse de 13.4% par rapport à 2021). Elle représente 153 € /habitant (moyenne nationale : 201 € /habitant). La hausse des recettes de fonctionnement est la combinaison d'une hausse des ressources fiscales de 5.4% et des ventes et autres produits de gestion courante de 25.3%, partiellement neutralisée par une baisse des dotations/participations de 19.8%. La hausse globale des dépenses de fonctionnement est la conséquence d'une hausse de 16.7% des charges générales et de 16.4% des dépenses de personnel (*qui représentent 49.2% des dépenses réelles de fonctionnement*), partiellement compensée par une baisse de 4.4% des charges de gestion courante et de 13.3% des charges financières. Une fois déduit le remboursement du capital des emprunts (284 379 € en 2022), la capacité d'autofinancement nette est de 339 855 €, en nette hausse par rapport à 2021 où elle était de 89 227 €.

Les dépenses d'équipement s'élèvent, en 2022, à 836 578 €, correspondant à 205 € /habitant (*moyenne nationale : 358 € /habitant et moyenne départementale 334 € /habitant*), le fonds de roulement net global au 31/12/2022 s'élève à 921 014 €, en hausse de 565 007 € par rapport à 2021 (+158%). Il représente 127 jours de charges réelles de fonctionnement (*contre 54 en 2021*) ou encore 226 € /habitant. Un emprunt de 335 000 € a été mobilisé en 2022. L'encours de dettes au 31/12/2022 est de 1 914 563 € (*soit 470 € /habitant*). La capacité de désendettement (*encours de dettes / CAF brute*) est de 3.1 années.

A l'issue de cet exposé, le Compte de Gestion 2022 est **approuvé à l'unanimité**.

### III – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Alexandra SANNIER présente les résultats du compte administratif 2022, identiques aux résultats du compte de gestion. La section de fonctionnement dégage un excédent de 442 536,03 € et la section d'investissement, un déficit de 70 799,55 €.

Le résultat cumulé (*correspondant au résultat à la clôture de l'exercice 2021 + le résultat 2022*) représente un excédent de 1 028 168,37 € en fonctionnement et un déficit de 107 154 66 en investissement.

Patrick LECAPLAIN quitte la salle et confie la présidence à Jean LEBOURGEOIS qui propose au vote du Conseil Municipal le compte administratif 2022 qui retrace la comptabilité tenue par le Maire.

A l'issue de cet exposé, le Compte Administratif 2022 est **approuvé à l'unanimité**.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2022 :**

Alexandra SANNIER indique que :

L'excédent de fonctionnement est affecté au compte 022 (*recettes de fonctionnement*) pour **726 311,75 €** et au compte 1068 (*recettes d'investissement*) pour **301 856,62 €**.

Et le déficit d'investissement est affecté au compte 001 (*dépenses d'investissement*) pour **107 154,66 €**.

**Adopté à l'unanimité**

### IV – VOTE DU BUDGET 2023

Alexandra SANNIER rappelle que le budget 2023 est impacté par un contexte international et géopolitique très incertain (*augmentation du coût des énergies, du carburant et des transports scolaires, des matières premières, combinées à des difficultés d'approvisionnement et la hausse des taux d'intérêt et un taux d'inflation élevé*).

La commune de Bretteville sur Odon maintiendra dans ses priorités, une politique fiscale responsable, la poursuite des investissements nécessaires tout en répondant aux exigences de la transition énergétique, l'organisation d'instances et d'outils de participation citoyenne, le soutien aux associations locales ainsi qu'à l'enfance et à la jeunesse. Elle présente les projets 2023 :

- Développer la participation citoyenne avec l'ouverture de l'Espace de Vie Sociale ; la poursuite des actions du CME ; les référents de quartier (*accompagnement selon leurs retours et différentes actions à mener*).
- Mener la politique sportive suivant le schéma directeur validé en 2022 en Commission avec l'amélioration des infrastructures sportives (*étude de sol, accompagnement d'un AMO (Assistant Maitrise d'Ouvrage) pour la création de pistes d'athlétisme, de deux terrains de basket 3 x 3 et la création d'un terrain multisports (city stade)*).
- Les actions culturelles : mise en œuvre de la politique culturelle de la commune (*programmation*) ; poursuite du poste de chargé(e) du développement culturel ; maintien de la démarche du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (*PCSES*) de la Bibliothèque municipale devant déboucher sur la fixation de ses objectifs en tant qu'établissement de lecture publique et une réflexion sur les locaux.
- Maintenir les aides auprès des associations pour leur permettre de fonctionner.
- Préserver notre environnement pour un cadre de vie sain et durable, par le lancement de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux énergétiques sur les bâtiments du groupe scolaire, objectif final : 2025 ; le lancement de l'étude des travaux énergétiques à réaliser au Centre Socioculturel ; la continuité des actions de la Labellisation du Territoire Engagé pour la Nature (*TEN*) ; l'étude d'aménagement des squares et espaces publics : embellissement floral, plantations d'arbres et mobilier, le plan cyclable 2022-2026 et le renouvellement des subventions pour l'acquisition de vélos électriques.

- Aménagements et travaux avec l'extension des bâtiments du groupe scolaire (*école maternelle et centre de loisirs*), et une réflexion à mener sur l'ensemble du site de la Baronnie.

Les dépenses vont augmenter notamment le prix des repas de cantine, les énergies, le budget travaux par l'augmentation du prix des matières premières, le soutien au tissu associatif, les charges de personnel (*nouveaux recrutements, évolutions du temps de travail et/ ou de carrière*).

En recettes 2023, les contributions directes augmentent du fait de l'augmentation des bases, selon la loi de finances (+ 7,1 %). La Dotation Globale de Fonctionnement (*DGF*) et la Dotation de Solidarité Rurale (*DSR*) sont similaires à 2022, la Caisse d'Allocation Familiale (*CAF*) subventionne la création de l'Espace de Vie Sociale, la commune a effectué des demandes de subventions pour les travaux d'isolation thermique au groupe scolaire et va établir des demandes pour l'extension des bâtiments du centre de loisirs et le projet du terrain de sports.

Maud VIDEAU tient à préciser que le budget d'investissement, qui dépasse le million d'euros, répond parfaitement au développement de la commune et à l'intégration des nouvelles familles. La création du citystade, des terrains de basket et de nouveaux jeux pour plus de 437 000 € correspond à une demande des administrés (*exprimée par le biais des questionnaires*), le projet au terrain de sports permettra de favoriser l'activité physique des enfants, faciliter les rencontres et créer un lieu de vie. L'emplacement est idéal pour créer du lien avec la Maslière.

Pour faire face à l'augmentation des effectifs de l'école, les études sont en cours pour l'agrandissement du groupe scolaire et des locaux du périscolaire/centre de loisirs. La réalisation de ce projet (*3 à 4 millions d'euros*) démontre le dynamisme de la commune. Tout ceci n'est réalisable que grâce à la bonne gestion de la commune permettant de dégager des excédents, de diminuer la dette, (*il n'y a pas d'emprunt cette année*) afin d'anticiper les besoins futurs et les éventuels emprunts.

La commune prévoit cette année les études pour la maîtrise d'œuvre des travaux énergétiques au centre socioculturel, dans la continuité des études pour le groupe scolaire, permettant à terme à nos bâtiments d'être autonomes en électricité et en basse consommation sur le chauffage.

Gwénaëlle LOUBET a quelques questions sur la politique menée et les orientations. Les dépenses et recettes semblent maîtrisées. Pour les nouveaux projets, le citystade, notamment, a été étudié avec l'aide de 2 associations sportives ainsi que Patrice MORTREUX, les dépenses (*357 000 €*) seront atténuées par l'attribution de subventions. Concernant l'espace de vie sociale, est-il prévu un budget pour faire vivre les actions ?

Patrick LECAPLAIN précise que Patrice MORTREUX a beaucoup travaillé sur le projet du terrain de sports, avec l'aide d'une association principalement, ensuite un assistant maître d'ouvrage les a accompagnés. Il n'y a aucune certitude actuellement sur le montant de la subvention de l'Agence Nationale du Sport qui finance le projet « basket », le solde sera pris en charge par la commune.

Xavier RICHET indique que pour l'espace de vie sociale, un budget « actions » de 4 000 € est prévu pour cette année plus 1 000 € pour les fournitures (53 000 € de budget global de fonctionnement dont les charges de personnel). Patrick LECAPLAIN précise qu'il pourra être plus important en 2024, selon les actions qui seront proposées.

Gwénaëlle LOUBET revient sur le budget et s'étonne que le sujet des pistes cyclables y figure.

Patrick LECAPLAIN indique que les pistes cyclables sont effectivement de la compétence Caen la mer (*cf. avenue de Woodbury*), par contre, tous les aménagements internes (*cf. avenue du Soleil avec la modification des plots jaunes en blancs*) sont sur le budget communal, idem pour le mobilier urbain et l'implantation de bancs sur les terrains propres à la commune (*parc de l'Odon, Baronnie...*).

Gwénaëlle LOUBET déplore qu'il n'y ait pas de visions pluriannuelles, ni de point sur les gros projets à venir.

Maud VIDEAU s'étonne car le projet des écoles, qui comprend l'isolation du bâtiment, la construction d'un nouvel espace pour le centre de loisirs, sera réalisé sur plusieurs années, il a été présenté lors des commissions jeunesse et travaux. De même, pour le lancement des études énergétiques au centre socioculturel, il s'agit bien de projets pluriannuels et comme elle l'a indiqué auparavant ça représente un budget de 3 millions d'euros.

Gwénaëlle LOUBET et Dominique MORAND souhaiteraient que ces projets soient présentés aux Brettevillais par le biais du bulletin municipal par exemple.

Maud VIDEAU précise que sans validation définitive de ces projets, il est difficile de les présenter.

Sophie HOCHET est étonnée car Dominique MORAND est membre de la commission communication et n'a jamais évoqué le sujet.

Elle complète sur les projets à venir avec le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (*PCSES*) de la Bibliothèque municipale devant déboucher sur des objectifs en tant qu'établissement de lecture publique et une réflexion globale sur les locaux, ce projet sera réalisé sur plusieurs années. Elle précise à Dominique MORAND que le PCSES ne concerne pas Caen la mer mais le Département et précise que l'augmentation du temps de travail sur le poste à la bibliothèque est nécessaire pour le réaliser, cela représente un budget important.

Patrick LECAPLAIN confirme les propos de Maud VIDEAU, la commune travaille depuis 2 ans sur les projets énergétiques, le gouvernement propose des aides (*fonds verts*), elle a été la 1<sup>ère</sup> collectivité à adhérer aux services de Caen la mer pour les diagnostics énergétiques qui ont permis une 1<sup>ère</sup> estimation. Quand Olivier SAINT-MARTIN aura un retour des architectes travaillant sur le projet du groupe scolaire, il sera possible de le diffuser dans le bulletin, idem pour le centre socioculturel, il faudra étudier le centre dans son ensemble sans se limiter aux travaux énergétiques.

Gwénaëlle LOUBET regrette le manque d'actions et de projets en matière de politique sociale dans ce budget, contacter le centre communal d'actions sociales (CCAS) peut être difficile et, en dehors de l'espace de vie sociale qui ne concerne pas forcément les personnes en situation précaire, il faut aller au-devant de ces personnes. Le sujet devra être travaillé en commission.

Barbara RAINE rappelle qu'il ne faut pas rester en observateur en commission mais bien apporter des idées concrètes.

Gwénaëlle LOUBET propose, par exemple la gratuité de la cantine pour certaines familles.

Maud VIDEAU rappelle le principe des quotients qui permettent à certaines familles de bénéficier de tarifs bas de cantine sans avoir à effectuer de démarche auprès du CCAS.

Jocelyne FERY et Maud VIDEAU rappellent les axes définis en commission pour l'espace de vie sociale qui permettront également d'accompagner certaines personnes.

Xavier RICHEL indique qu'il y a de la confusion dans les propos « aller vers les personnes qui sont en situation de précarité », c'est le rôle du CCAS qui répond à toutes les demandes, ne pas le divulguer c'est les respecter.

Vanessa BARNAUD ajoute qu'il est difficile d'aller vers les personnes en situation précaire, leur dire qu'elles sont en difficultés et qu'elles ont besoin d'aide, c'est une question de dignité.

Maud VIDEAU précise qu'il y a un lien entre les différentes institutions (*la crèche, les écoles, l'AJBO...*), tous ces acteurs remontent les informations, qu'ils jugent essentielles, aux élus, qui peuvent permettre la mise en place d'actions et ça fonctionne.

Gwénaëlle LOUBET regrette ne pas être informée.

Barbara RAINE indique que le CCAS se doit de garder les dossiers confidentiels.

Serge BOUFFARD demande des précisions sur certaines lignes budgétaires et s'interroge, si la commune obtient peu de subventions pour le projet du terrain de sports, prendra-t-elle en charge la différence ?

Patrick LECAPLAIN attend le résultat de l'appel d'offres et le retour des demandes de subventions, le projet pourra être modifié à la marge mais sera réalisé, c'est une attente des administrés.

Jean LEBOURGEOIS réitère la demande de la minorité de disposer des documents en amont des commissions, pour travailler correctement les sujets.

**Adopté par 21 voix pour et 6 abstentions**

## V- VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2023

Alexandra SANNIER indique que les bases ont augmenté par la revalorisation des bases d'imposition par l'Etat (+ 7,1 %) et les nouveaux logements.

Les taux d'imposition sont **adoptés à l'unanimité et sans augmentation**, pour 2023 à savoir :

- 48,38 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 39,35 % pour la taxe sur le foncier non bâti.
- 12.86 % pour la taxe d'habitation (*pas de taxe d'habitation pour les résidences principales*)

## VI - VOTE DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal se prononce sur un montant total de subventions aux associations et au CCAS de 398 075 €, la liste nominative des différentes associations et leurs subventions individuelles figurent dans le budget.

Maud VIDEAU précise à Jean LEBOURGEOIS que l'association Perliparole bénéficie d'une augmentation de subvention car elle doit accroître son temps de présence sur les 2 créneaux de la semaine afin de répondre au mieux aux nombreuses familles.

Alexandra SANNIER souligne l'aide exceptionnelle au jumelage Ouonck pour permettre l'électrification d'une pompe à Ouonck (*achat partagé avec la commune de Fleury Sur Orne*),

Patrice MORTREUX ajoute que la commune aide le LCBO dans la démarche d'indépendance de 5 sections, accompagnées par AE 14 (*Animation Emploi calvados*).

**Adopté à l'unanimité**

## VII – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGETS 2023

Alexandra SANNIER rappelle que la commune de Bretteville sur Odon a adopté, lors du Conseil Municipal du 7 novembre 2022, la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les dépenses imprévues n'existent plus, afin de permettre à la collectivité d'effectuer des virements de crédits, elle a la possibilité, dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, mais pour cela, une délibération est donc nécessaire chaque année pour fixer le taux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

**Adopté à l'unanimité**

## VIII – AMORTISSEMENTS

Alexandra SANNIER indique qu'en complément de la délibération relative aux amortissements, il est nécessaire d'ajouter à la liste des biens amortissables les études avec une durée d'amortissement de 5 ans et les attributions de compensation avec une durée d'amortissement de 30 ans.

**Adopté à l'unanimité**

## IX – SUBVENTIONS AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

Patrice MORTREUX informe que le gouvernement a lancé un appel à projet « plan 5000 terrains de sport », dans le cadre des jeux olympiques 2024. La création d'équipements sportifs de proximité, les plateaux multisports, les terrains de basket 3 x 3, entre autres, sont éligibles.

Il présente le projet au terrain de sports composé d'un citystade, de 2 terrains de basket 3 x 3 et de pistes d'athlétisme, présenté le 15 mars dernier en commission vie associative et politique sportive.

Le taux de subventionnement par l'agence nationale du sport varie de 50 % à 80 % maximum. Afin de déposer le dossier de demande subvention, Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté.

Il précise que la fédération de basket participe au financement des terrains 3 X 3.

Dominique MORAND indique qu'il y a un vrai travail collectif, il félicite et remercie Patrice MORTREUX et les membres de la commission.

**Adopté à l'unanimité**

## X – URBANISME- DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE

Patrick LECAPLAIN indique que la commune a été sollicitée par un administré pour acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 84 m2, afin de l'intégrer à sa parcelle, le propriétaire de l'autre parcelle mitoyenne n'est pas intéressé.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, le conseil communautaire a procédé à la désaffectation de cette parcelle. Il appartient maintenant à la commune de procéder à son déclassement avant cession. Les domaines devront ensuite fixer le prix de vente. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur ce déclassement.

**Adopté à l'unanimité**

## XI – PERSONNEL –

### **A – Modification du tableau des effectifs :**

Suite à un recrutement par le biais d'une mutation, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> mai 2023 à temps complet.

De plus, un agent du service administratif a été reçu à l'examen professionnel de rédacteur principal 2ème classe. Il est demandé au conseil municipal de valider la création de ce poste, à temps complet, au 1er mai 2023.

**Adopté à l'unanimité**

## **B - Complément au Régime Indemnitare des Fonctionnaires tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Patrick LECAPLAIN informe, dans les mêmes conditions qu'exposées lors de précédents conseils municipaux, qu'un décret porte création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique. Il s'agit aujourd'hui de délibérer pour les cadres d'emplois de moniteur-éducateur-intervenant familial.

**Adopté à l'unanimité**

### **XIII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

#### ➤ **Patrick LECAPLAIN, Maire :**

- ☞ Point sur l'étude urbaine stratégique et programmatique :
  - 300 réponses au questionnaire distribué chez les habitants et mis à disposition dans les commerces
  - Fin de la 1<sup>ère</sup> phase : COPIL – réunion publique – commissions urbanisme
  - Lancement de la 2<sup>nd</sup> phase : différents diagnostics à effectuer
- ☞ Clôture de l'enquête publique sur la modification n°4 du PLU :
  - Bonne participation, la communauté urbaine est maître d'œuvre et va analyser les éléments,
  - Des sujets sont apparus sans lien avec cette modification, le commissaire enquêteur ne peut pas en tenir compte,
  - Dans le cadre de la modification du PLU, le 63 route de Bretagne ne peut pas être inscrit comme « la centralité », la centralité correspond à un ensemble, nous devons donc d'abord valider le PLU et seulement après réfléchir à un projet de centralité et le 63 route de Bretagne pourra y être intégré. Les centres bourgs pourront être subventionnés par la Région. Dominique MORAND précise que la modification du PLU porte un cadre précis sur les différentes zones exploitables. Il rappelle un article dans le bulletin municipal où Patrick LECAPLAIN avait indiqué le 63 route de Bretagne, comme centralité. Patrick LECAPLAIN précise que les services de l'urbanisme de Caen la mer lui ont indiqué qu'il n'était pas possible de cibler un bien mais d'inscrire une globalité et ensuite travailler sur un projet. Il rappelle qu'il sera nécessaire d'intégrer le ZAN (zone artificialisation nette) et de l'inscrire. *Suite aux propos de Dominique MORAND, Maud VIDEAU et Vanessa BARNAUD confirment le danger de communiquer trop tôt (cf page 4).*

#### ➤ **Sophie HOCHET, Maire-Adjoint à la culture et la communication**

- ☞ Bilan Fête du Court Métrage, du 15 au 21 mars 2023 :
  - 3 piliers : des programmes tout public (*dans le cadre du festival du court métrage*), intégration du groupe scolaire : des séances sur le temps scolaire et un projet pédagogique (*réalisation d'un court métrage par des élèves de CE2*) et enfin une exposition à la bibliothèque et des ateliers enfants sur le film d'animation
  - 400/450 spectateurs sur l'ensemble des séances,
  - Très bonne communication
- ☞ Recrutement du chargé de développement culturel : le recrutement se finalise avec un profil intéressant.
- ☞ Bretteville en Scène les 12, 13 et 14 mai 2023 : 6 spectacles, 3 pièces par des professionnels et 3 pièces par des amateurs/semi-professionnels.

Dominique MORAND regrette que la personne recrutée n'ait pas pour mission de gérer ce festival.

Sophie HOCHET précise qu'une partie du festival est gérée par un prestataire mais que l'autre est gérée et pilotée en direct par la commune.

#### ➤ **Patrice MORTREUX, Maire-Adjoint à la vie associative et à la politique sportive :**

- ☞ Projet au terrain de sport (*voir page 5*)
- ☞ Palais des sports à Caen :
  - Présentation du projet, renforcement de la signalétique pour le stationnement
  - Fin des travaux en juin 2023 pour une ouverture en septembre 2023

➤ **Xavier RICHET, Maire-Adjoint aux Animations locales, actions sociales et solidarité :**

↳ Espace de vie sociale :

- La personne recrutée est à son poste depuis le 3 avril,
- Travail sur l'aménagement des lieux, les travaux sont terminés sur l'espace principal,
- Budget global de 100 000 € (*fonctionnement et investissement*),
- Il s'agit d'un lieu de projet à l'initiative des habitants, avec une aide sur le numérique, sur les démarches administratives...
- L'ouverture officielle se fera dans les prochaines semaines,
- La commission se réunira mi-mai.

Il précise à Dominique MORAND s'interrogeant sur « un lieu de projet à l'initiative des habitants », que des habitants se sont proposés pour des actions et d'autres se manifesteront quand l'espace sera ouvert, il faudra aller vers les gens, en proposant par exemple des « cafés/papote, matin/cafés »...

↳ Retour sur les réunions des référents de quartier :

Il précise les retours effectués par les référents depuis la dernière communication (*cf conseil municipal du 19/09*) une nouvelle réunion a eu lieu le 28/09/2022 et 9/02/2023 avec pour objet d'informer les référents sur les travaux dans la commune, les projets cyclables, la fibre..., pour répondre aux habitants (*travaux boulevard des pépinières, le tram, les pistes cyclables, les espaces verts, les problèmes de stationnement, la vitesse...*).

Les référents ont été sollicités pour répertorier l'existant et l'amélioration de l'équipement du mobilier urbain. Grace entre autres, aux référents qui se sont mobilisés pour distribuer le questionnaire qui a trait à l'étude urbanistique, il y a eu un nombre plus conséquent de réponses.

Sophie HOCHET précise que le plan et les nouvelles adresses mails des référents de quartier sont sur le site internet et sur le prochain bulletin municipal.

- ↳ Maud VIDEAU, Maire-Adjoint à la jeunesse, précise qu'une information sur une ouverture de classe a circulé dans la presse, il s'agit de la classe ouverte en septembre dernier (*pas de nouvelle ouverture à la rentrée*).

### XIII - QUESTIONS DIVERSES

La minorité souhaite traiter les questions suivantes :

*« Afin de donner plus de lisibilité à nos questions diverses auprès des habitants, nous souhaiterions disposer d'un endroit à la mairie pour les afficher et nous demandons qu'elles soient diffusées sur le site internet au même titre que l'ordre du jour. Nous souhaitons aussi que les Questions diverses soient écrites intégralement dans le Compte rendu des réunions du conseil municipal. »*

Patrick LECAPLAIN précise qu'il ne changera pas l'ordre du jour et que, comme pour les communications du Maire et des Adjointes, les questions diverses ne seront pas diffusées mais laisse à la minorité la possibilité de le faire.

Il rappelle que les questions sont toujours écrites intégralement dans le compte-rendu (*c'est un copier/coller*) et s'étonne de cette remarque.

*1/ Question accessibilité : Nous constatons que l'état des routes et des trottoirs se dégradent de plus en plus et rend difficile l'accès aux différentes infrastructures et commerces pour les personnes à mobilité réduite. De plus, les stationnements anarchiques peuvent également ajouter à ces difficultés. Est-il possible de réunir rapidement la commission mobilité et circulation afin de réaliser un tour de Bretteville et ainsi identifier l'ensemble des endroits qui posent difficulté afin d'envisager, collectivement les solutions idoines ?*

Patrick LECAPLAIN rappelle que la voirie et les trottoirs sont de la compétence Caen la mer, le budget attribué au secteur (*6 communes*) est de 6.5 millions, 1.3 millions pour Bretteville. Les voiries retenues sont celles qui sont ciblées comme urgentes, comme la rue du Buisson et la rue de l'Enclos, dégradées par passage du bus mais il faut attendre l'effacement des réseaux par le SDEC ; mais aussi les alentours de la Baronnie où il faut attendre l'accord des architectes des bâtiments de France. C'est pourquoi, pour cette année, il a été proposé la rue du Vallon avec un projet à réaliser sur le principe de la rue du général Leclerc.

*2/ Question zone de rencontre. Nous avons récemment constaté l'installation d'un stop au niveau de l'impasse des Ormes. La commission mobilité et circulation ne s'étant pas réunie et ce sujet n'ayant été évoqué dans aucune commission ni en conseil municipal, pouvez-vous nous indiquer comment vous avez procédé pour décider de cette installation ? Par ailleurs, Pouvez-vous rappeler à l'ensemble du conseil municipal les règles qui régissent de fonctionnement des zones de rencontres ?*

Patrick LECAPLAIN rappelle que la commission circulation est une « sous-commission » non obligatoire. Concernant la zone de rencontre, la fréquentation de plus en plus importante par les vélos et trottinettes, rendait la priorité à droite dangereuse et par sécurité, il a été décidé de mettre un stop. Il rappelle qu'une zone de rencontre est une zone où cohabitent les piétons, les vélos et les véhicules.

*3/ Par ailleurs, nous aimerions revenir sur toutes les questions diverses que nous vous avons soumises et qui sont jusqu'alors restées sans réponse ou non suivies d'effet :*

*« Demande plusieurs fois exposée : Nous souhaiterions être destinataires en amont des documents présentés en séance (Commissions ou conseils municipaux). Lorsque ce n'est pas possible, nous souhaitons que les documents soient annexés aux comptes-rendus, ce qui n'est quasiment jamais fait. Nous ne pouvons pas réaliser correctement notre travail d'opposition et nous considérons que vous empêchez de ce fait des débats construits. Pouvez-vous vous engager à nous fournir »*

Patrick LECAPLAIN précise que chaque Adjoint communique, comme il le souhaite, les documents avant ou après la commission, s'il le juge nécessaire mais il n'imposera rien, certains le font régulièrement.

*« Sur les référents de Quartier : Quel bilan collectif a été fait ? Quelles réussites ? Quels axes d'amélioration ? Par ailleurs, la liste des référents, leurs coordonnées ainsi que la charte de fonctionnement ne sont toujours pas sur le site Internet de la commune. Pouvez-vous nous donner une échéance ? Cela fait 3 relances de notre part...*

Voir communication de Xavier RICHET page 7 sur les référents de quartier

*« Projet du « 63 » route de Bretagne : Où en est le projet de cœur de bourg qui devait inclure le 63 route de Bretagne ? Des réflexions sont en cours au niveau de Caen la mer et de la commission « Urbanisme ». Néanmoins, nous voulons être assurés que ce projet de cœur de bourg intégrera bien le terrain et la maison situés à cet endroit. Pouvez-vous expliquer clairement aux Brettevillais votre vision du projet ? »*

Voir intervention de Patrick LECAPLAIN page 6

*« Quelle stratégie l'équipe de la majorité envisage-t-elle de mettre en place pour accompagner les Brettevillais à l'usage du numérique afin de limiter l'exclusion liée à la fracture numérique ? »*

Voir communication de Xavier RICHET page 7 sur l'espace de vie sociale.

*« Aéroport de Caen-Carpiquet : les nuisances sonores générées par le passage des avions de ligne survolant la commune sont en augmentation, d'autant que les couloirs aériens sont, de l'avis de nombreux Brettevillais, décalés vers l'est du périphérique et donc au-dessus de lotissements, en violation des couloirs initialement autorisés. Quelle action comptez-vous entreprendre pour régler ce problème ? »*

Barbara RAINE s'étonne car elle avait déjà répondu à cette question, pas assez clairement sans doute pour certains. Elle s'était rapprochée du responsable de l'aéroport, voici la réponse :

La problématique de « suspicions » de déviations de trajectoire vers l'aéroport du côté Bretteville-sur-Odon a déjà fait l'objet de plusieurs instructions par la subdivision développement durable de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest compétente. Suite aux analyses effectuées, les relevés radar ont démontré que les avions respectaient les trajectoires d'approche. Très certainement, ce ressenti (*avion plus proche des maisons*) résulte du fait que les avions utilisés par la compagnie aérienne sont plus importants en taille et en masse (*passage d'un avion de 120 places à un 180 places de type A320*). Il est proposé aux habitants de déposer une réclamation sur le formulaire dédié sur le site de l'aéroport : <https://www.caen.aeroport.fr/formulaire-de-reclamation-pour-nuisance-sonore>. Ainsi, sur la base des éléments renseignés, l'exploitant pourra saisir les inspecteurs de surveillance de la DSAC Ouest afin qu'une analyse circonstanciée soit réalisée afin de confirmer ou non, que les conditions d'approche sont respectées »

*« Projet de nouvelle ligne de tramway : Pouvez-vous garantir aux brettevillais qu'à horizon 2028, vous vous mobiliserez pour que soient déployés des moyens de transports en communs permettant de faire la liaison entre le terminus du tram situé à Caen Beaulieu et Bretteville sur odon ? »*

Barbara RAINE rappelle que le tram a pour but de limiter les véhicules dans le centre de Caen, offrir aux communes des alentours plus de fréquence de bus, qui mènent au tram. Un arrêt du tram sera proposé au carrefour rue Caponnière / Henry Chéron, des parkings relais. Elle précise qu'elle se bat sur ce sujet depuis le début du projet, d'où cette évolution en faveur des Brettevillais et s'étonne encore qu'il lui soit demandé de se « mobiliser ».

*« Dans votre interview à Ouest-France du 15 octobre 2022 puis dans celle du 27 février dernier, vous déclariez vouloir mettre en place une piste cyclable route de Bretagne et prévoir de mettre en place des pistes cyclables temporaires entre Verson et Caen. Va-t-on enfin avancer concrètement sur l'axe Verson-Caen et permettre une traversée de Bretteville sécurisée pour les usagers de l'ouest de l'Agglomération ? »*

Patrick LECAPLAIN précise que pour effectuer le lien entre Bretteville et Verson, après étude du dossier par les services de Caen la mer, il a été pointé le problème des « tournes à gauche », cette portion reste donc à l'étude pour aménager au mieux sans perturber la circulation. Mais il faut continuer à parler du sujet afin que le dossier ne soit pas oublié.

*« Concernant le plan « cyclable » sur Bretteville, envisagez-vous de mettre en place une concertation élargie à l'ensemble des citoyens brettevillais ? »*

Barbara RAINE indique que le projet de plan cyclable et notamment celui avenue de Woodbury a été travaillé en réunion, présenté en commission, aux riverains et en réunion publique, les habitants ont été informés.

Arnaud DUTHILLEUL entend beaucoup parler des pistes cyclables mais regrette le peu de personnes à la réunion publique.

Gwénaëlle LOUBET indique qu'il faut étudier les opportunités, faciliter l'utilisation du vélo sur les chemins existants (*chemin de Lamballard, des Costils Beaudets*) et se battre pour les faire évoluer.

Barbara RAINE précise qu'il faut aussi regarder tout ce qui est fait et va être fait. Le plan cyclable de Caen s'est nettement amélioré et maintenant il est possible de traverser Bretteville de façon sécurisée. La réfection du chemin de Lamballard a déjà été demandée mais il ne sera pas éclairé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.